

Tout savoir sur... Sûr de tout savoir

NBI SEQUESTREE, NBI RETROUVÉE !

Récemment, la FSU a édité une publication relative à la **Nouvelle Bonification Indiciaire** à destination des agents exerçant leurs fonctions **dans les quartiers et les réseaux d'éducation prioritaire (REP)**.

Après étude des différents dossiers, nous avons pu constater que certains agents pouvaient prétendre à un **rappel allant jusqu'à 600 points d'indice** ! (Valeur du point jusqu'à juin 2023 : 4,85 €. En 2019 : 4,686025 €).

NBI : portée disparue ?



NBI "zone R.E.P.", c'est gagné !

Notre action a permis à 7 agents remplissant les conditions de bénéficier d'un rappel de rémunération et ont réceptionné un arrêté d'attribution de la NBI à titre rétroactif. Ce rappel de salaire a été versé en une seule fois, le mois suivant notre demande.

Incidence sur la retraite

La non-application de cette disposition a une incidence non négligeable sur la (future) retraite des agents qui ont perdu des années de NBI.

Si vous estimez pouvoir bénéficier de ce rappel "NBI REP", n'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants FSU.



